



vendredi 20 octobre 2017

Risques de feux de forêt : En l'absence de précipitations, le risque demeure

En l'absence de précipitations, les niveaux de sécheresse de la végétation restent encore très marqués sur l'ensemble du département. Un nouvel épisode de mistral est annoncé de ce dimanche 22 octobre au mardi 24.

Dimanche, le soleil s'accompagnera d'un mistral qui se renforcera au cours de la journée, montant jusqu'à 80 km/h sur les crêtes de la Sainte-Baume. Lundi, le mistral continuera à pousser des rafales de secteur Nord jusqu'à près de 100 km/h sur les plaines rhodaniennes. Le mistral devrait encore souffler mardi avant de disparaître au cours de la journée de mercredi.

La préfecture des Bouches-du-Rhône rappelle que, dans ces conditions de vent, **tout brûlage est interdit pour les particuliers comme les professionnels** en application de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2013 relatif à l'emploi du feu. La plus grande prudence est à observer dès la journée de samedi. En effet, des brûlages mal noyés pourraient générer des départs de feu le lendemain avec le renforcement du mistral.

Enfin, les particuliers et entreprises sont invités à différer les travaux en espace exposé qui pourraient générer des départs de feu dans l'attente de la fin de cet épisode venteux (travaux impliquant des moteurs thermiques, des broyeurs, groupes électrogènes, travail des métaux, etc.).